

COMMISSION SPECIALE

Nommée par le Conseil le 25 janvier 1915 pour s'enquérir de certaines accusations faites par le journal "L'Autorité" dans un article publié le 24 janvier 1915, en rapport avec l'achat d'un terrain, rue Amherst, pour l'érection d'un bain public.

Compte rendu de l'assemblée du 29 janvier 1915.

Sont présents: MM. les échevins Ménard, L. A. Lapointe, Rochon, St-Pierre, Larivière, Weldon et Loranger.

Assistent aussi à cette séance plusieurs échevins, entre autres MM. les échevins Giroux, Dubeau, Pauzé, Chartrand, N. Lapointe, Elie et Létourneau.

Sur proposition de M. l'échevin St-Pierre, M. l'échevin Ménard est choisi comme président de cette Commission d'Enquête.

Les documents suivants sont déposés devant la Commission:

1° Résolution du Conseil, en date du 25 janvier 1915, nommant cette Commission, et lui donnant les pouvoirs de faire une enquête conformément aux dispositions de l'Article 532 de la Charte, tel qu'amendé.

Cette résolution est produite comme exhibit P-1.

2° Une résolution du Bureau des Commissaires, en date du 28 janvier 1915, votant une somme de \$300, à être imputée sur le fonds de réserve pour payer les dépenses à encourir en rapport avec la présente enquête.

Cette résolution est produite comme exhibit P-2.

Sur proposition de M. l'échevin St-Pierre, il est alors Résolu: Que M. J. Crépeau, Greffier-Adjoint de la Cité, soit nommé secrétaire de cette Commission d'Enquête.

Sur proposition de M. l'échevin St-Pierre, il est aussi Résolu: De nommer M. Joseph Casgrain, sténographe officiel, pour prendre les dépositions des témoins qui seront appelés durant le cours de cette enquête, à condition que les fonds qui ont été votés par le Bureau des Commissaires soient légalement disponibles pour payer les honoraires de M. Casgrain.

Les conditions de l'engagement de M. Casgrain sont les suivantes: 50c par page pour l'original, et 10c par page par copie, 9 copies devant être préparées en plus de l'original.

M. Casgrain est alors assermenté par le Président comme sténographe.

Il est

Résolu: De prier l'Avocat en Chef de la Cité de bien vouloir assister aux séances de la Commission pour l'aider de ses conseils relativement à la procédure à suivre.

En l'absence de M. Laurendeau, M. Paul Emile Lamarche, Avocat de la Cité, assiste à la séance de la Commission.

M. Justinien Pelletier, Contrôleur et Auditeur de la Cité, est alors appelé devant la Commission et il dépose devant elle une enveloppe scellée, laquelle lui a été remise par Son Honneur le Maire, le 27 janvier 1915.

Cette enveloppe est produite comme exhibit P-3.

L'enveloppe en question ayant été ouverte, M. L. N. Sénécal, Secrétaire du Bureau des Commissaires, est appelé devant la Commission, et après avoir prêté serment, rend témoignage.

M. René Bauset, Greffier-Adjoint de la Cité, est aussi appelé devant la Commission, et après avoir été assermenté, rend témoignage.

Au cours de sa déposition, M. Bauset met devant la Commission une liste des documents remis à M. l'échevin L. A. Lapointe, à la séance du Conseil, en date du 25 janvier 1915.

SPECIAL COMMITTEE

Appointed by Council on the 25th January 1915 to inquire into certain charges made by the newspaper "L'Autorité" in an article published on the 24th January 1915, in connection with the purchase of a piece of land on Amherst street, for the erection of a public bath.

Report of meeting held on the 29th January 1915.

Present: Ald. Ménard, L. A. Lapointe, Rochon, St-Pierre, Larivière, Weldon and Loranger.

Several aldermen, amongst others Ald. Giroux, Dubeau, Pauzé, Chartrand, N. Lapointe, Elie and Létourneau, also attended the meeting.

On motion of Ald. St-Pierre, Ald. Ménard was appointed Chairman of said Investigation Committee.

The following were laid before the Committee:

1° Resolution adopted by Council on the 25th January 1915, appointing this Committee and conferring upon it the powers to proceed with an investigation in accordance with the provisions of article 532 of the Charter, as amended.

Said resolution was filed as Exhibit P. 1.

2° A resolution adopted by the Board of Commissioners on the 28th January 1915, whereby a sum of \$300 to be charged against the Reserve Fund, was voted to pay the expenses to be incurred in connection with the present investigation.

Said resolution was filed as Exhibit P-2.

On motion of Ald. St-Pierre, it was then

Resolved: That Mr. J. Crépeau, Asst-City Clerk, be appointed Secretary of this Committee.

On motion of Ald. St-Pierre, it was then

Resolved: That Mr. Joseph Casgrain, Official Stenographer, be appointed to take down the depositions of the witnesses who will be called in the course of said investigation, provided that the funds voted by the Board of Commissioners be legally available to pay Mr. Casgrain's fees.

The conditions of Mr. Casgrain's engagement are the following: \$0.50 per page for the original and \$0.10 per page per copy, 9 copies to be made besides the original.

Mr. Casgrain was then sworn by the Chairman as stenographer.

It was

Resolved: That the Chief City Attorney be requested to attend the meetings of the Committee in order to guide the latter as to the procedure to be followed.

Owing to the absence of Mr. Laurendeau, Mr. Paul Emile Lamarche, City Attorney, attended the meeting.

Mr. Justinien Pelletier, City Comptroller and Auditor, was then called before the Committee and laid before the said Committee a sealed envelope which had been handed over to him by His Worship the Mayor on the 27th January 1915.

Said envelope was filed as Exhibit P. 3.

The envelope in question having been opened, Mr. L. N. Sénécal, Secretary of the Board of Commissioners, was called before the meeting and, after having been sworn, gave evidence.

Mr. René Bauset, Asst-City Clerk, was also called before the Committee and, after having been sworn, gave evidence.

In the course of his evidence, Mr. Bauset laid before the Committee a list of documents handed over to Ald. L. A. Lapointe at the meeting of Council held on the 25th January 1915.